

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Jeudi 23 mai 2019**

Séance du Jeudi 23 mai 2019 à 20h00 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN – Maire,

La convocation a été adressée le 16 mai 2019 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. délibération : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2019,
2. délibération : décision modificative N° 1 au BP 2019 (vente terrain communal à Serrières),
3. délibération : subventions aux associations pour l'année 2019,
4. délibération : participation voyage de fin d'année scolaire 2018/2019 de l'école maternelle,
5. délibération : autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention de financement Stéphane BERN,
6. délibération : autorisation à donner à M. le Maire pour demander une subvention au Conseil Régional pour l'aménagement des arrêts de bus,
7. délibération : validation des tarifs de la cantine et garderie matin, midi et soir pour l'année scolaire 2019/2020,
8. délibération : validation du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020,
9. délibération : validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020,
10. délibération : validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur Belleau pour l'année scolaire 2019/2020,
11. délibération : vente usoir communal à une administrée de Manoncourt-sur-Seille (usoir cadastré rue de la Mairie à Manoncourt-sur-Seille),
12. délibération : vente parcelle communale X N° 77 d'une contenance de 8ca – rue de Nomeny à Manoncourt-sur-Seille à un administré de Manoncourt-sur-Seille pour régularisation de la vente de son bien sis 7 rue de Nomeny à Manoncourt-sur-Seille (le déclassement de la parcelle a été accepté à l'unanimité lors du CM du 15/04/2019),
13. délibération : location appartement communal 2 chemin du Breuil à Lixières,
14. délibération : position des conseillers municipaux sur le maillage scolaire,
15. questions diverses.

Présent(s) : Daniel VILAIN – LION Gérard - NICOLAS Jean-Marc – VAUTRIN Jean-Michel – BARTHELEMY Philippe – SCHNEIDER Sylvie – GRANDJEAN Alicia – OLSZOWIAK Christian – PAILLON Guy – PUDLARZ Stéphanie.

Procuration : Jacques LIMON a donné procuration à Jean-Marc NICOLAS – Julien URBAN a donné procuration à Philippe BARTHELEMY.

Absent (e) excusé (e) : Nadine POLLOT - DEMANGE Jordan - OCHOISKI Geoffroy.

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h10.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2019

A la demande du Maire, le Conseil municipal approuve 10 voix pour et 2 abstentions le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2019.

2. Subventions aux Associations pour l'année 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019, à savoir :

- ✓ Association Familles Rurales de Belleau : 1300,00 €
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale de Belleau : 3200,00 €
- ✓ Amicale des Anciens Combattants de Nomeny : 100,00 €
- ✓ Bibliothèque Municipale de Belleau : 400,00 €
- ✓ MAN à Manoncourt sur Seille : 300,00 €
- ✓ Comité Culture : 1600,00 €
- ✓ Comité Jeunesse : 1000,00 €
- ✓ Rangers du Grand Est : 300,00 €

3. Participation voyage de fin d'année scolaire 2018/2019 de l'école maternelle :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de financement de la directrice de l'école maternelle pour l'organisation d'un voyage scolaire de fin d'année au mois de juin 2019, au parc animalier Sainte Croix à Rhodes.

La directrice a présenté un devis des Transports Dupasquier de Madières pour un coût de 500,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer pour un montant de 300,00 € au voyage scolaire de fin d'année de l'école maternelle.

4. Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention de financement Stéphane BERN :

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Morey a été retenue dans le cadre de la mission Stéphane BERN en soutien à sa restauration.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de financement d'un montant de 39 000 € octroyée par cette mission.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

5. Autorisation à donner à M. le Maire pour demander une subvention au Conseil Régional pour l'aménagement des arrêts de bus :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Régional accorde des aides à hauteur de 60% pour les travaux d'aménagement et de signalisation des arrêts des autobus scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à demander des subventions au Conseil Régional pour l'aménagement des arrêts d'autobus scolaires de nos villages.

6. Validation des tarifs de la cantine, garderie matin, midi et soir pour l'année scolaire 2019/2020 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les tarifs de la cantine, du service périscolaire pour la garderie du matin, du midi et du soir au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Les tarifs proposés par la Commission scolaire sont les suivants :

| Prestations Accueil Périscolaire du matin et du soir | Tarifs |
|---|---------------|
| de 7h30 à 8h30 | 2,50 € |
| de 16h20 à 17h20 | 3,00 € |
| de 17h20 à 18h20 | 2,50 € |

| Prestations Accueil Périscolaire du soir pour les enfants non scolarisés sur l'école de Belleau | Tarifs |
|--|---------------|
| de 16h00 à 17h20 | 3,80 € |
| de 17h20 à 18h20 | 2,50 € |

| Prestations Accueil Périscolaire méridien et cantine | Tarifs |
|---|---------------|
| Périscolaire méridien | 2,50 € |
| cantine | 4,20 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine à la majorité absolue lesdits tarifs de la cantine et du service périscolaire pour la garderie du matin, du midi et du soir pour l'année 2019/2020.

7. Validation du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Président de la Commission des affaires scolaires présente le règlement intérieur de la cantine pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le règlement intérieur de la cantine pour l'année 2019/2020 tel que présenté.

8. Validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020 :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la Commission des affaires scolaires présente le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2019/2020 tel que présenté.

9. Validation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur Belleau pour l'année scolaire 2019/2020 :

Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la commission des affaires scolaires présente le règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le règlement intérieur de l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour l'année 2019/2020 tel que présenté.

10. Vente usoir communal à une administrée (usoir cadastré rue de la Mairie à Manoncourt sur Seille) :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande écrite d'une administrée de Manoncourt sur Seille qui souhaite acquérir une partie de l'usoir communal existant devant son habitation principale sise 9 rue de la Mairie à Manoncourt sur Seille.

Il précise que cette demande a pour objet de régulariser, avant la vente de la propriété de l'intéressée à un nouvel acquéreur, une situation d'emprise irrégulière d'une partie de cet usoir, commise non pas par la demanderesse mais par le propriétaire précédent du fonds qui, sans autorisation, a cloturé sa propriété en méconnaissant la délimitation parcellaire telle que figurant au cadastre, ce qui lui a permis d'accaparer de manière privative plus d'une centaine de m² de l'usoir communal.

Gérard Lion, 1^{er} adjoint, rappelle que le domaine public naturel étant inaliénable et imprescriptible, le conseil municipal n'est pas tenu de régulariser une telle situation d'origine frauduleuse même si la demanderesse n'est pas elle-même l'auteur de ladite emprise irrégulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par 11 voix (une abstention) de faire droit à la demande d'acquisition et demande à Monsieur Maire que cette administrée procède au démontage du grillage et du portail construit qui matérialisent l'emprise irrégulière exercée sur cet usoir communal, lequel doit être restitué à la commune selon sa délimitation cadastrale avant la cession de la propriété concernée.

11. Vente parcelle communale X N° 77 d'une contenance de 8ca – rue de Nomeny à Manoncourt sur Seille à un administré de Manoncourt sur Seille pour régularisation de la vente de son bien sis 7 rue de Nomeny à Manoncourt sur Seille (le déclassement de la parcelle a été accepté à l'unanimité lors du CM du 15/04/2019) :

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du déclassement de la parcelle X ° 77 à Manoncourt sur Seille décidé lors de la séance du conseil municipal en date du 15/04/2019, il faut désormais fixer le prix de vente cette parcelle du domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre cette parcelle d'une contenance de 8ca au prix de 320,00 € TTC (trois cent vingt euros) et que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de l'acquéreur.

12. Location appartement communal 2 chemin du Breuil à Lixières :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire qui occupait l'appartement communal sis 2 chemin du Breuil à Lixières a quitté les lieux le 29 avril 2019.

Afin de pouvoir relouer cet appartement, une rénovation totale de ce bien est nécessaire. Le Vice-Président de la commission travaux est chargé de consulter les entreprises pour obtenir des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer à 600,00 € /mois mensuel de cet appartement avec garage attenant.

13. Position des conseillers municipaux sur le maillage scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCSGC revoit actuellement le maillage scolaire intercommunal et que ce nouveau maillage comporte la fermeture de l'école maternelle de Belleau à compter de l'année 2020/2021.

Gérard Lion, 1^{er} adjoint, rappelle que la compétence " bâtiments scolaires " a été récemment transférée par la commune à la communauté de communes et que, par conséquent, la position de principe demandée aujourd'hui au conseil municipal porte sur l'exercice d'une compétence intercommunale et constitue un simple vœu.

Il précise que le nouveau maillage scolaire intercommunal ici invoqué n'en est qu'au stade de projet et n'a pas encore été débattu devant le conseil communautaire. Il indique qu'à sa connaissance les écoles de 3 communes (Belleau, Mailly sur Seille et Moivrons) pourraient se voir exclues dudit maillage scolaire intercommunal et, par suite, fermées après qu'aient été aménagés et/ou construits dans les écoles de regroupement les locaux permettant d'accueillir les classes ainsi transférées.

Le maire indique que la commune de Moivrons propose de mener une action commune pour que le projet de nouveau maillage scolaire maintienne les écoles concernées et qu'il est favorable à une telle démarche.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le devenir de l'école maternelle de Belleau, le Conseil Municipal donne son accord à 11 voix pour (1 abstention) pour que la Commune de Belleau et la Commune de Moivrons mènent une action commune tendant à s'opposer à la fermeture de leurs écoles respectives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h35.

Le Maire – **Daniel VILAIN**